

13 février 2018



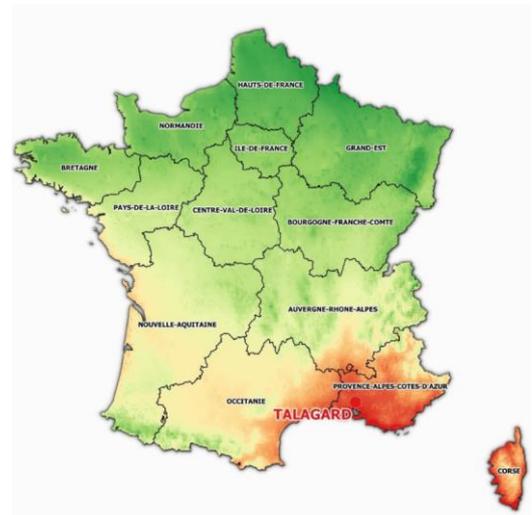
Voltalia lauréat de l'appel d'offres solaire CRE IV

Voltalia (Euronext Paris, ISIN code: FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, remporte un nouveau projet photovoltaïque de 5 MW ainsi qu'un projet innovant de 3 MW agrivoltaïques en France métropolitaine.

"Je félicite nos équipes pour cette nouvelle victoire à l'appel d'offres CRE IV : au-delà de confirmer la compétitivité des projets développés par Voltalia, ce succès souligne la capacité de nos équipes à proposer des solutions innovantes adaptées aux ressources de chaque territoire.", se réjouit Sébastien Clerc, Directeur Général de Voltalia.

Voltalia figure à nouveau parmi les lauréats de l'appel d'offres national solaire CRE IV dont les résultats ont été annoncés le 9 février 2018 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Le projet lauréat de Talagard (5 MW), situé en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) dans la commune de Salon-de-Provence, consistera en une installation photovoltaïque fixe et bénéficiera d'un contrat de complément de rémunération¹ d'une durée de 20 ans. Comme pour les précédents appels d'offres, Voltalia a porté une attention toute particulière aux choix des terrains sélectionnés en privilégiant une démarche de revalorisation des sites. La centrale de Talagard sera ainsi construite sur une ancienne décharge communale. En outre, la compensation au défrichement servira à réaliser les travaux d'entretien de la forêt communale.



Conformément aux termes de l'appel d'offres, la mise en service de la centrale de Talagard devrait intervenir au plus tard au premier trimestre 2020. Elle assurera une production d'électricité d'origine renouvelable équivalente à la consommation en électricité de près de 3 000 ménages français².

Voltalia a également été sélectionné pour l'installation d'un projet agrivoltaïque de 3 MW dans le cadre du premier appel d'offres solaire sur les technologies innovantes. En associant production agricole et production d'électricité, le projet de Saint Etienne du Grès (PACA) favorisera ainsi un double usage du foncier tout en optimisant la production agricole. La date de mise en service de cette installation dépendra de l'obtention des derniers permis.

¹Introduit par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2016, le complément de rémunération est un mécanisme permettant au producteur de compenser l'écart entre les revenus issus de la vente directe de l'électricité sur le marché et le niveau de rémunération de référence fixé dans l'arrêté tarifaire ou les dispositions de l'appel d'offres.

²Sources : INSEE, INES et RTE

Prochain rendez-vous : résultats annuels 2017, le 28 mars 2018

A propos de Voltalia (www.voltalia.com)

- Voltalia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses centrales éoliennes, solaires, hydrauliques et biomasse ; il dispose d'une capacité installée totale de 508 MW.
- Voltalia est également prestataire de services et accompagne ses clients investisseurs en renouvelable sur toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance.
- Fort de ses 440 collaborateurs dans 17 pays sur 4 continents, Voltalia possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.
- Voltalia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris depuis juillet 2014 (FR0011995588 – VLTSA) et fait partie des indices Euronext Tech 40 et CAC Mid&Small.

Actifin
Relations Investisseurs: A. Commerot, acommerot@actifin.fr
Relations Presse : J. Jullia
+33 (0)1 56 88 11 11

Voltalia
Secrétaire général: Marie de Lauzon
invest@voltalia.com
+33 (0)1 44 63 14 40